

LE PLAN PRIM POUR LA PROVENCE, C'EST FINI !

La Filpac-CGT, assistée des représentants de la Fédération Nationale signataire de l'accord cadre, a rencontré ce jour la Directrice Générale Virginie Layani pour échanger au sujet du Plan de départs volontaires.

Contrairement à ce que soutient la Direction générale depuis des mois, la Fédération confirme que La Provence ne rentre plus dans les conditions d'éligibilité au Plan Prim pour les raisons suivantes :

1) Hors délais

La Provence n'a pas initié, comme prévu par l'accord Prim, de "Plan de licenciements collectifs" avant le 01/08/2022.

Depuis juillet 2021, tous les titres de presse ont pu adhérer à ce plan en ayant entrepris les démarches nécessaires (Nice-Matin, Sud-Ouest, Ouest-France, Voix du Nord, Midi-Libre, La Dépêche, Groupe EBRA...) La Filpac-CGT déplore, malgré de nombreux rappels des échéances, l'inertie de la Direction qui contraint La Provence à s'affranchir du dispositif Prim.

2) Pas d'accord d'entreprise

A ce jour, les organisations syndicales représentatives dans l'imprimerie ne sont toujours pas parvenues à un accord de négociation avec la direction.

3) Aucune modernisation sur l'outil industriel

Aucun levier de modernisation n'a été mis en place.

La Filpac-CGT reste à disposition pour étudier toutes les possibilités pour permettre aux salariés concernés de quitter l'entreprise dans les meilleures conditions.

D'autre part, concernant le nouveau centre d'impression, nous rappelons que les pré-requis de la Filpac-CGT sont les suivants :

- une forme juridique qui garantie son lien avec l'éditeur
- l'harmonisation des conditions sociales des salariés du futur centre
- Un projet pérenne du nouveau centre d'impression incluant des axes de développement (format Berlinois, presse numérique, lignes de façonnage ...)